

Décision dans la procédure d'opposition n° 6319

Opposante Cooper Cosmetics SA, 43, chemin Armand-Dufaux, 1245 Collonge-Bellerive, marque suisse n° 383 171 BIOCEL, représentée par *Kirker & Cie, Conseils en Marque SA*, 122, rue de Genève, Case postale, 1226 Thônex

contre *Défenderesse Salin de Biosel S.r.l.*, Via Annone 22, IT-00199 Rome, marque internationale n° 789 161 BIOSEL.

Le 4 décembre 2003, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure d'opposition n° 6319/2002.
2. La procédure d'opposition n° 6319/2002 contre la marque internationale n° 789 161 BIOSEL, devenue sans objet, est close par une décision de classement.
3. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
4. Les dépens sont compensés.
5. La présente décision est notifiée aux parties; par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

4 décembre 2003

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 6319

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.12.2003
Date	
Data	
Seite	7369-7369
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 926

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.